

JOURNÉE D'ÉTUDES UNIVERSITÉ PARIS 8

fonds

SOUVERAINS

Sous la direction de
Pierre Bodeau-Livinec

Les fonds souverains :
entre affirmation
et dilution de l'État
face à la mondialisation

Editions A. PEDONE

AVANT-PROPOS

Ainsi que le lecteur pourra aisément s'en rendre compte en parcourant les contributions qui composent ces *Actes*, les fonds souverains sont des animaux étranges. Ils ne méritent sans doute pas la crainte excessive ou la fantasmagorie parfois surréaliste que leurs décisions d'investissement les plus connues ont pu susciter. Mais, dans le même temps, leur ambivalence ontologique ne peut qu'attiser la curiosité du juriste. En tant que mécanismes d'investissements internationaux à long terme possédés ou contrôlés par des États, ces fonds illustrent en effet certains des bouleversements que connaît actuellement la figure de l'État face à la mondialisation.

Parce qu'ils présentent la particularité, au regard des autres fonds d'investissements connus, d'émaner d'une entité publique nationale, les fonds souverains apparaissent d'abord comme des instruments d'intervention de l'État dans le flux accéléré de la circulation mondiale des capitaux. Mais, parce qu'ils reposent sur des modalités de constitution et d'action largement similaires à celles qu'empruntent les mécanismes purement privés, ces fonds marquent également une forme de banalisation, sinon de dilution, de l'État en tant qu'agent économique transnational ordinaire. Les fonds souverains peuvent donc à la fois être considérés comme des éléments d'affirmation de la personnalité étatique face aux menaces de déstabilisation qu'entraîne la mondialisation des mouvements de capitaux et comme une nouvelle forme d'absorption de la spécificité de l'État dans la logique anonyme des investissements globaux.

À ce titre au moins, l'analyse juridique de ces mécanismes semblait correspondre pleinement aux axes de recherche que le Laboratoire Forces du droit de l'Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis a développés depuis 2009 sous l'impulsion de sa Directrice, la Professeure Laurence Dubin. Le Laboratoire s'attache en effet à examiner les répercussions juridiques de la mondialisation dans une perspective qui, loin de se cantonner au seul champ du droit, s'ouvre résolument aux enseignements pouvant être tirés des approches de la sociologie, des sciences politiques ou économiques. Il privilégie pour ce faire deux objets juridiques particuliers comme axes de recherche, la norme et l'État.

Lorsque Jean-Philippe Kovar et moi-même lui avons proposé le thème de cette journée d'études, Laurence Dubin l'a immédiatement accepté et soutenu. Sans ses conseils, l'organisation de cet événement aurait été incomparablement plus complexe pour les nouveaux professeurs que nous étions ! Qu'elle trouve ici l'expression de notre sincère gratitude. En novembre 2011, Jean-Philippe Kovar a été appelé à exercer les fonctions de directeur des études à l'École nationale d'administration. Son emploi du temps ne lui permettant plus d'assurer la préparation de cette journée aussi assidûment qu'il l'aurait souhaité, il a préféré s'effacer avec une grande délicatesse. Je n'oublie pas, cependant, qu'il était à

AVANT-PROPOS

mes côtés pour porter ce projet sur les fonts baptismaux, même si les défauts que le lecteur pourra trouver à cet ouvrage n'incombent qu'à moi.

L'un de ces défauts manifestes tient à l'absence de praticiens parmi les intervenants de cette journée, à l'exception remarquable de David Gaukrodger de l'OCDE. Ce n'est pas faute d'avoir contacté et tenté de convaincre des représentants des services pertinents au sein de la Direction générale du Trésor, du Fonds stratégique d'investissement et de la Commission européenne, notamment ! Pour des raisons qui leur appartiennent, ces experts ont préféré s'abstenir ou renoncer. Cela est évidemment regrettable. Le lecteur n'en appréciera que mieux la liberté de propos et l'originalité des analyses que reflètent les contributions composant le présent ouvrage. Celles et ceux qui ont animé cette journée doivent en être chaleureusement remerciés.

La journée du 2 décembre 2011 fut ouverte par le Directeur de la Faculté de droit de l'Université Paris 8, Jean Laingui. Elle s'est déroulée sous les présidences de séances expertes des Professeurs Patrick Juillard et Denys Simon, avant que le Professeur Dominique Carreau ne vienne conclure les travaux par des propos aussi revigorants que malicieux.

Cette journée d'études a pu être organisée grâce au soutien financier de l'Université Paris 8, de la Mission de recherche « Droit et Justice » et de la Communauté d'agglomération Plaine Commune. Elle a également reçu le concours de Lysias Partners, société d'avocats.

Tout au long de cette journée, dont l'organisation matérielle fut efficacement exercée par Maria Gkegka, des étudiant-e-s du Master de Droit comparé de l'Université Paris 8 – Sarah Boulsane, Bouchra Lamsyeh et Amidou Tidjani – ont assuré l'accueil des participants avec autant de gentillesse que d'efficacité. La relecture du manuscrit a reçu le concours précieux de Lucyna Derkacz et Stéphanie Rapin. Qu'ils reçoivent tous ici le témoignage d'une reconnaissance sincère.

Pierre BODEAU-LIVINEC

TABLE DES MATIERES

<i>Propos introductifs</i> Laurence DUBIN	7
--	---

PREMIÈRE PARTIE L'ÉMERGENCE DES FONDS SOUVERAINS ET LA MONDIALISATION DES INVESTISSEMENTS

<i>Propos introductifs</i> Patrick JUILLARD	19
<i>Perspective stratégique – Les fonds souverains, des investisseurs financiers aux stratégies standards</i> Franck TANNERY	29
<i>Perspective juridique – Fonds souverains et mutations de la figure de l'État</i> Pierre BODEAU-LIVINEC	43
<i>Les « Principes de Santiago » : Un instrument de diversion au service des fonds souverains</i> Régis BISMUTH	57
<i>Les travaux de l'O.C.D.E.</i> Guillaume LE FLOCH	73
<i>Les fonds souverains et les pays d'accueil : quelques observations sur la question de l'immunité</i> David GAUKRODGER	89
<i>Le règlement des litiges relatifs à l'activité des fonds souverains</i> Mathias AUDIT	99

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE PARTIE
LES TENTATIVES DE RÉGULATION DES FONDS SOUVERAINS,
PERSPECTIVES NATIONALES ET EUROPÉENNE

*Les réponses nationales à l'émergence des fonds souverains :
Quelle compatibilité avec le droit de l'Union européenne ?*
Jean-Philippe KOVAR 117

*Les fonds souverains et l'Union européenne :
les liaisons dangereuses du marché et du politique*
Francesco MARTUCCI 131

CONCLUSIONS

Les fonds souverains : un « ovni » juridique ?
Dominique CARREAU 151

fonds

SOUVERAINS

En tant que mécanismes d'investissements internationaux à long terme possédés ou contrôlés par des États, les fonds souverains illustrent la variabilité de la figure étatique face à la mondialisation. Par leur origine publique, ils contribuent notablement à l'affirmation du rôle de l'Etat face aux menaces de déstabilisation qu'entraîne la mondialisation des mouvements de capitaux ; parce qu'ils empruntent aux mécanismes d'investissement privés leurs modalités d'action, ils peuvent également être perçus comme la marque d'une dilution de l'État dans la logique de la mondialisation.

La journée d'études que le laboratoire « Forces du droit » de l'Université Paris 8 a consacrée à ces entités hybrides a d'abord eu pour objet d'identifier le phénomène, tant dans ses dimensions juridique que stratégique. Les multiples questions que soulève en droit l'avènement de ces fonds sur la scène mondiale ont ensuite été examinées, qu'il s'agisse des tentatives – plus ou moins convaincantes – d'encadrement de leurs activités, des problèmes que peut poser leur participation à des mécanismes de règlement des différends ou encore des instruments de protection que les États hôtes de leurs investissements ont cherché à ériger individuellement ou collectivement. En abordant ces thèmes, les contributeurs à cet ouvrage dessinent les traits que prend la figure contemporaine de l'État face à la mondialisation.

Liste des contributeurs : MATHIAS AUDIT, RÉGIS BISMUTH, PIERRE BODEAU-LIVINEC, DOMINIQUE CARREAU, LAURENCE DUBIN, DAVID GAUKRODGER, PATRICK JUILLARD, JEAN-PHILIPPE KOVAR, GUILLAUME LE FLOCH, FRANCESCO MARTUCCI, FRANCK TANNERY.

ISBN 978-2-233-00718-6

26 €

P. BODEAU-LIVINEC - LES FONDS SOUVERAINS

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: + 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - 26 € l'ouvrage - 32 € par la poste.

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00718-6

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....